

**Alpine Lions Cooperation
“ ALC “**



**A Collaboration between Lions Districts
and
their respectively allocated Lions Clubs
mainly in territorial areas
of the Alpine Arc**

Statute

In English language

Trieste, 29-04-2012

- 1. variant Vaduz, 05.05.2013**
- 2. variant Sondrio 19.09.2015**
- 3. variant Liubljana 30.04.2017**
- 4. variant Salzburg 04.11.2017**
- 5. variant virtual meeting 31.10.2020**

**Alpine Lions Cooperation
“ ALC “**



**Un groupe de travail
entre les districts Lions
et ses Lions clubs associés,
qui sont principalement situés dans les
pays de la région alpine**

Statut

en langue allemande

Triest, 29-04-2012

- 1. variante Vaduz, 05.05.2013**
- 2. variante Sondrio 19.09.2015**
- 3. variante Liubljana 30.04.2017**
- 4. variante Salzburg 04.11.2017**
- 5. variante virtual meeting 31.10.2020**

Statute	Statut
§ 1 Constitution and participation	§ 1 Fondation et membres
1. For the collaboration between various Lions Districts and their respective Lions Clubs, which are mainly located in the Alpine Arc area, a collaboration called "Alpine Lions Cooperation - ALC" is established.	1. pour la coopération entre différents districts Lions et les Lions Clubs associés, qui sont principalement situés dans les pays de la région alpine, le consortium ARGE "Alpine Lions Cooperation - ALC" est fondé.
2. The following Districts are currently associated with the ALC: District 108 TA1 - Italy District 108 TA2 - Italy District 108 TA3 - Italy District 108 Ib1 - Italy District 111 B East - Germany District 111 B South - Germany District 114 West - Austria District 114 Centre - Austria District 129 Slovenia the duration is unlimited.	2. Les districts suivants sont actuellement associés à l'ALC : District 108 TA1 - Italie District 108 TA2 - Italie District 108 TA3 - Italie District 108 Ib1 - Italie District 111 B Est - Allemagne District 111 B Sud - Allemagne District 114 Ouest - Autriche District 114 Centre - Autriche District 129 Slovénie d'une durée illimitée.
§ 2. Objectives	§ 2 Objectifs
1. The purpose of the LAC is to provide a	1. L'objectif du CLA est de fournir une plate-

<p>shared platform to promote and develop Lions collaboration for joint social and humanitarian projects, the transnational exchange of information and experience on services and related initiatives, and the promotion and development of contacts and relationships between LAC member Districts and their respective Clubs.</p> <p>2. ALC Collaboration is a non-profit organization. Its revenues are made up of contributions from District members and third parties, reimbursements resulting from agreements and any other income that contributes to the increase of any assets, in accordance with the provisions of this Statute and for the achievement of the LAC membership purposes. The funds, any management surplus, reserves or capital may not be distributed or divided, even indirectly, during the life of the LLC, unless the destination or distribution is required by law.</p>	<p>forme commune pour promouvoir et développer la collaboration des Lions pour des projets sociaux et humanitaires communs, l'échange transnational d'informations et d'expériences sur les services et les initiatives connexes, ainsi que la promotion et le développement de contacts et de relations entre les districts membres du CLA et leurs clubs respectifs.</p> <p>2. ALC Collaboration est une organisation à but non lucratif. Ses revenus sont constitués des contributions des membres du District et des tiers, des remboursements des accords et de tout autre revenu qui contribue à l'augmentation de tout actif, conformément aux dispositions du présent statut et pour la réalisation des objectifs de l'adhésion à l'ALC. Les fonds, les éventuels excédents de gestion, les réserves ou le capital ne peuvent être distribués ou répartis, même indirectement, pendant la durée de vie de la SARL, sauf si la destination ou la répartition est requise par la loi.</p>
<p>§ 3. ALC headquarters</p>	<p>§ 3. le siège de CLA</p>
<p>The headquarters of the ALC is located at the headquarters of the Secretary General.</p>	<p>Le siège de l'ALC Collaboration est attribué au siège du Secrétaire général.</p>
<p>§ 4. Official languages</p>	<p>§ 4 Langues officielles</p>
<p>1. The official languages of the LAC are Italian and German. Written documents are also written in these languages.</p> <p>2. If the two languages lead to a different interpretation in a particular case, the Board shall decide in a binding manner.</p> <p>3. To facilitate communication, English may also be used within the LAC.</p>	<p>1. Les langues officielles de l'ALC sont l'italien et l'allemand. Les documents écrits sont également rédigés dans ces langues.</p> <p>2. Si les deux langues conduisent à une interprétation différente dans un cas particulier, la Commission décide de manière contraignante.</p> <p>3. Pour faciliter la communication, la langue anglaise peut également être utilisée au sein de la BAC.</p>
<p>§ 5. Board of Directors</p>	<p>§ 5 Gestion - Conseil d'administration</p>
<p>1. ALC is administered by a Board of Directors composed of one delegate from each associated District. This Board of Directors forms the Board of LAC.</p>	<p>1. L'ALC est administrée par un conseil d'administration composé d'un représentant de chaque district associé. Ce conseil d'administration constitue le conseil de l'ALC.</p>
<p>2. Each delegate shall be appointed in accordance with the rules of his/her own Lions district for a term of three years and may be appointed once for a further three years. The cooperation of delegates shall be free of charge except for the reimbursement of expenses paid by his or her own district, which shall be approved in advance. In addition to the appointed delegate, a substitute member may be appointed within the district for a period of three years.</p> <p>3. The current active district governor of a member district may attend Board meetings with the ALC delegate of his or her district. Each member district shall have only one vote</p>	<p>2 Chaque délégué est nommé selon les règles de son propre district Lions pour une durée de trois ans et peut être nommé une fois pour une nouvelle période de trois ans. La coopération des délégués est gratuite, à l'exception du remboursement des frais payés par son propre district, qui doit être approuvé au préalable. Outre le délégué désigné, un membre suppléant peut être nommé au sein du district pour une période de trois ans.</p> <p>3 Le gouverneur actif actuel d'un district membre peut assister aux réunions du conseil d'administration avec le délégué ALC de son district. Chaque district membre ne dispose que d'une seule voix au sein du conseil</p>

on the Board.	d'administration.
§ 6. Tasks of the Board	§ 6 Tâches du Conseil
The Board is the administrative and deliberative body of the ALC. Its tasks are as follows:	Le Conseil est l'organe administratif et délibératif de la BAC. Ses tâches sont les suivantes :
1. Elects from among its members the President and the first and second Vice-presidents, who should normally belong to different Districts, as well as the Secretary General and the Treasurer. The latter two offices may also be held by a Lions person who is not a member of the board. The president and first and second vice presidents shall be elected annually, the general secretary and treasurer shall be confirmed annually.	1. élit parmi ses membres le président et les premier et deuxième vice-présidents, qui doivent normalement appartenir à des districts différents, ainsi que le secrétaire général et le trésorier. Ces deux derniers postes peuvent également être occupés par une personne Lions qui n'est pas membre du conseil d'administration. Le président et les premier et deuxième vice-présidents sont élus chaque année et le secrétaire général et le trésorier sont confirmés chaque année.
2. Rules of relations between the associated LAC Districts.	2. Gère les relations entre les districts membres de l'ALC.
3. Elaborate proposals for initiatives and projects in the spirit of Lyonistic service to achieve the aims of ALC.	3. Elaborer des propositions d'initiatives et de projets dans l'esprit du service lyonnistique pour atteindre les objectifs de l'ALC.
4. Determines the annual economic contribution to be paid by each associated District for the management of joint projects. An annual contribution of 2.00 Euro (two) per member in a Club of the District associated with ALC. The contribution is defined according to the number contained in the list of members registered on 1 July of the year. The annual membership fee can only be changed by unanimous decision of all member Districts. The annual funds will be collected at the request of the treasurer into a trustee account of ALC by 31.12. of the current year and paid to the project holders afterwards. Payments will be made by the treasurer after confirmation by the President. The Secretary General may inspect the trust account at any time.	4. Détermine la contribution financière annuelle à verser par chaque district associé pour la gestion des projets communs. Une contribution annuelle de 2,00 euros (deux) par membre et par an est versée à un club du district membre de l'ALC. La cotisation est définie en fonction du nombre de membres inscrits sur la liste des membres au 1er juillet de l'année. La cotisation annuelle ne peut être modifiée que par décision unanime de tous les districts membres. Les fonds annuels seront collectés à la demande du trésorier sur un compte fiduciaire de l'ALC au plus tard le 31.12. de l'année en cours, puis versés aux porteurs de projets. Les paiements seront effectués par le trésorier après confirmation par le président. Le secrétaire général peut inspecter le compte fiduciaire à tout moment.
§ 7. Board meetings	§ 7 Réunions du conseil
1. The Board meets at least once a year at a place and date chosen by the Board. Meetings should be held in the Districts on a rotating basis. 1.a. The members of the Board may exercise their rights even in personal absence by electronic communication in case of strict necessity and with the consent of the majority of the Board. Resolutions and votes taken in this way are valid without any restrictions.	1. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an à un lieu et à une date choisis par le conseil. Les réunions doivent avoir lieu dans les districts. 1.a. Les membres du conseil d'administration peuvent exercer leurs droits même en cas d'absence personnelle par des moyens de communication électroniques lorsque cela est strictement nécessaire et avec le consentement de la majorité du conseil d'administration. Les résolutions et les votes pris de cette manière sont valables sans restriction.
2. Further meetings of the Board may be convened by the Chairman within the time limits provided for if the Chairman deems it necessary	2. D'autres réunions du Conseil peuvent être convoquées par le Président dans les délais prévus si le Président le juge nécessaire ou à la

or upon the motivated request of at least two different Districts.	demande motivée d'au moins deux districts différents.
3. The agenda for the Board meeting must be received by the Secretary at least 30 days, project documents 6 weeks before the meeting by registered mail, email or fax.	3. Les sujets à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration doivent être reçus par le secrétaire au moins 30 jours, les documents de projet 6 semaines avant la réunion par courrier recommandé, courriel ou fax.
4. It will be the task of the Secretary General to ensure that all necessary documents are received by each member of the Board within two weeks before the date of the meeting.	4. Il incombera au Secrétaire général de veiller à ce que tous les documents nécessaires soient reçus par chaque membre du Conseil dans les deux semaines précédant la date de la réunion.
5. Each Associated District may delegate in the absence of its appointed delegate the substitute delegate or, if no such delegate exists, another member as representative of its District. The Chairman and the Secretary General shall be informed of this before the meeting.	5. Chaque district associé peut déléguer, en l'absence de son représentant désigné, le représentant suppléant ou, si un tel représentant n'existe pas, un autre membre en tant que représentant de son district. Le président et le secrétaire général en sont informés avant la réunion.
6. The Board reaches its quorum with the presence of at least two thirds of its members and if all the members have been invited within the prescribed time limit. The resolutions of the Board require an absolute majority of the delegates present. The vote of the Chairman shall be cast by an equal number of votes. Abstentions in the counting of votes are not considered.	6. Le Conseil atteint son quorum avec la présence d'au moins deux tiers de ses membres et si tous les membres ont été invités dans le délai prescrit. Les résolutions du Conseil d'administration requièrent la majorité absolue des délégués présents. La voix du président est exprimée par un nombre égal de voix. Les abstentions lors du décompte des voix ne sont pas prises en compte.
7. Board meetings are open to Lions members from associated Districts as guests unless a majority of the Board decides otherwise. Any guests must be presented to the Chairperson prior to the meeting. They shall have no right to speak or speak except for the presentation of a service project or at the invitation of the Chairperson.	7. Les réunions du conseil d'administration sont ouvertes aux membres Lions des districts associés en tant qu'invités, à moins qu'une majorité du conseil n'en décide autrement. Tout invité doit être présenté au président avant la réunion. Ils n'ont pas le droit de parole, sauf pour la présentation d'un projet de service ou sur invitation du président.
§ 8. Admission of new members	§ 8 Admission de membres
1. Any Lions district located in or adjacent to the Alpine region that wishes to join the ALC must submit a written application to the Chairperson, who will submit the application to the Board at the first meeting. Membership shall be approved by a favorable vote of at least two-thirds of the member Districts.	1. Tout district Lions situé dans la région alpine ou à proximité qui souhaite adhérer au CLA doit soumettre une demande écrite au président, qui la présente au conseil d'administration lors de la première réunion. L'adhésion est approuvée par un vote favorable d'au moins deux tiers des districts membres.
2. A member district may terminate its membership at the end of a Lions year only after giving at least three months' written notice of its intention to terminate by registered mail to the board. The resigning district must fulfill its financial obligations already assumed as a result of its participation in ALC by the end of the Lions year. Amounts already paid for the project may not be reclaimed.	2. Un district membre ne peut mettre fin à son affiliation qu'à la fin d'une année Lions après avoir notifié son intention au conseil d'administration par courrier recommandé, avec un préavis écrit d'au moins trois mois. Le district démissionnaire doit remplir ses obligations financières déjà assumées du fait de sa participation à l'ALC avant la fin de l'année Lions. Les montants déjà versés pour le projet ne peuvent pas être réclamés.
3. An Associated District, which contributes less	3. Un district associé, qui verse moins de 25 %

<p>than 25 % of its expected annual contribution or less than 50 % in two consecutive years, may be excluded by a two-thirds majority of the votes of the Board from the ALC with the intention of the District concerned.</p>	<p>de sa contribution annuelle prévue ou moins de 50 % pendant deux années consécutives, peut être exclu de l'ALC à la majorité des deux tiers des voix du conseil d'administration avec l'offre du district.</p>
<p>§ 9. relations between districts, regions and zones</p>	<p>§ 9. les relations entre districts, régions et zones</p>
<p>1. each member district shall actively seek to develop contacts with other members of ALC and promote personal relationships and the exchange of information and cultural experiences In doing so, the respective activities shall be observed by the other members of ALC. Such contacts should be organized and maintained primarily at district assemblies.</p>	<p>1 Chaque district membre cherche activement à développer des contacts avec d'autres membres de l'ALC et à promouvoir les relations personnelles et l'échange d'informations et d'expériences culturelles. Ce faisant, les activités respectives doivent être prises en compte avec les autres membres de l'ALC. Ces contacts doivent être organisés et entretenus principalement lors des assemblées de district.</p>
<p>2. ALC members shall inform the Lions clubs of their district of activities in the ALC through membership newsletters, newsletters, e-mail or other appropriate means. They shall exchange with each other and with the Board any useful or necessary information in order to raise awareness of Lions issues in general and ALC projects in particular.</p>	<p>2. Les membres du CLA informent les Lions clubs de leur district des activités du CLA par le biais de bulletins d'information, de bulletins d'information, de courriels ou d'autres moyens appropriés. Ils échangent entre eux et avec le Conseil toute information utile ou nécessaire pour mieux faire connaître les questions Lions en général et les projets ALC en particulier.</p>
<p>3. Special attention should be given to the possibilities offered by the Internet for exchanging information and documents. To this end, the Board will set up a newsletter and an Internet platform - website - for the ALC to enable a rapid, concentrated and directed exchange of information. The ALC website will be accessible through a link on each member district website.</p>	<p>3. une attention particulière doit être accordée aux possibilités offertes par l'Internet pour l'échange d'informations et de documents. À cette fin, le Conseil mettra en place un bulletin d'information et une plate-forme Internet - site web - pour l'ALC afin de permettre un échange d'informations rapide, concentré et dirigé. Le site web du CLA est accessible par un lien sur le site web de chaque district membre.</p>
<p>§ 10. Projects</p>	<p>§ 10. projets</p>
<p>1. Each District member may submit a project to the Board annually. If this project is chosen by the Board, the proposing member cannot propose a new project in the following year. The projects are mainly but not exclusively limited to the Alpine geographical area. Annually, one to two projects will be selected with a simple majority of the Board. A maximum of 10% of the annual budget can be allocated to support youth activities. Funds not used by the Board for a defined project will be collected as a reserve in the ALC trust fund. In the event of unforeseeable events in the territory of one of the ALC members, the Board may decide, freely and independently of the projects submitted, on the funds still available.</p>	<p>1. Chaque membre du district peut soumettre un projet au conseil d'administration chaque année. Si ce projet est choisi par le Conseil, le membre qui le propose ne pourra pas proposer un nouveau projet l'année suivante. Les projets sont principalement, mais pas exclusivement, limités à la zone géographique alpine. Chaque année, un ou deux projets seront sélectionnés à la majorité simple du conseil d'administration. Un maximum de 10 % du budget annuel peut être alloué au soutien des activités pour la jeunesse. Les fonds non utilisés par le Conseil pour un projet défini seront collectés comme réserve dans le fonds fiduciaire de l'ALC. En cas d'événements imprévisibles sur le territoire de l'un des membres de l'ALC, le Conseil d'administration peut décider, librement et indépendamment des projets présentés, des fonds encore disponibles.</p>
<p>2. The criteria for selecting a project are in accordance with those used by LCIF, except</p>	<p>2. Les critères de sélection d'un projet sont conformes à ceux utilisés par la LCIF, sauf que</p>

that the LAC may collectively support 100% of the costs of the project if all member Districts adhere to them.	la BAC peut collectivement prendre en charge 100 % des coûts de ce projet si tous les districts membres y adhèrent.
3. projects are mainly implemented with financial resources, but projects with a predominantly cultural, social and humanitarian background as well as public opinion-forming projects are also possible	3. les projets sont principalement mis en œuvre avec des moyens financiers, mais d'autre part des projets à dominante culturelle, sociale et humanitaire ainsi que des projets de formation de l'opinion publique sont également possibles
4. Each project proposal must be accompanied by a detailed financial statement, which must also indicate the part of the project that may not be covered by ALC funding. Furthermore, a comprehensible and feasible concept for the collection of the necessary funds to cover the project costs must be demonstrated.	4. chaque proposition de projet doit être accompagnée d'une fiche financière détaillée, qui doit également indiquer la partie du projet qui ne peut être couverte par le financement ALC. En outre, il faut prouver qu'il existe un concept compréhensible et réalisable pour la collecte des fonds nécessaires pour couvrir les coûts du projet.
5. Each project proposal must contain all information on content, objective, execution and costs and must reach the Secretary General of ALC at least six weeks before the annual meeting of the Board.	5. Chaque proposition de projet doit contenir toutes les indications de contenu, d'objectif, d'exécution et de coût et doit parvenir au secrétaire général de l'ALC au moins six semaines avant la réunion annuelle du conseil d'administration.
6. Each proposal shall be submitted to the annual Board meeting by the ALC representative of the individual proposing Associated District. On that occasion, other representatives of the proposing ALC member may also be admitted to the Board meeting in order to explain the project and answer the questions asked.	6. Chaque proposition sera soumise à la réunion annuelle du conseil d'administration par le représentant du CLA du district membre qui a fait la proposition. D'autres représentants du membre ALC proposant le projet peuvent également être admis à la réunion du conseil d'administration afin d'expliquer le projet et de répondre aux questions.
7. The Associated District proposing a project remains directly responsible for its implementation in relation to the ALC and shall report regularly to the annual meeting of the Board.	7. Le district associé qui propose un projet reste directement responsable de sa mise en œuvre par rapport à l'ALC et fait régulièrement rapport à la réunion annuelle du Conseil.
8. The availability of ALC for the financial coverage of a project does not constitute a guarantee that the total amount required will be collected by the member Districts.	8. La disponibilité de l'ALC pour la couverture financière d'un projet ne constitue pas une garantie que le montant total requis sera collecté par les districts membres.
9. Each approved project may be accounted for and welded in a maximum of three separate and partial steps. Any funds remaining in ALC's trust account shall be decided by the Board, if no other solution is provided for by current law.	9. Chaque projet approuvé peut être comptabilisé et payé en trois étapes séparées et partielles au maximum. Les fonds restant sur le compte fiduciaire de la SLA sont décidés par le conseil d'administration, si aucune autre solution n'est prévue par le droit applicable.
10. Projects must be completed within three years after the date of the relevant board resolution. Once this deadline has passed, they will no longer receive funding.	10. Les projets doivent être achevés dans les trois ans suivant la date de la décision du conseil d'administration concerné. Après cette échéance, ils ne recevront plus de financement.
§ 11. financial management	§ 11. gestion financière
1. The financial year coincides with the fiscal year from 1st July to 30th June. 2. The statement, which must clearly show all income and expenses, as well as the balance sheet at the end of the financial year, divided by	1. L'exercice financier coïncide avec l'année fiscale du 1er juillet au 30 juin. 2. Le bilan, qui doit faire apparaître clairement l'ensemble des produits et des charges, ainsi que le bilan de fin d'exercice, divisé par postes

analytical items, will be presented by the Treasurer for approval by the annual board.	analytiques, seront présentés par le trésorier pour approbation par le conseil d'administration annuel.
§ 12. Amendment of the statutes and dissolution of the ALC	§ 12 Modification des statuts et dissolution de la ALC
1. This statute may only be amended and varied in the presence of 75% of the Delegates with a majority of two thirds of the Delegates present.	1. Ce statut ne peut être modifié et varié qu'en présence de 75% des Délégués avec une majorité des deux tiers des Délégués présents.
2. The dissolution of ALC requires the unanimous decision of the associated Districts.	2. La dissolution de l'ALC requiert la décision unanime des districts associés.
§ 13. Dispute resolution	§ 13. Résolution des litiges
For the resolution of disputes, the provisions of the Statute and Regulations of the LCI will apply.	Les dispositions des statuts et du règlement sur le règlement des litiges de l'ICL s'appliqueront.
§ 14. General clause	§ 14 Clause générale
1. The invalidity or ineffectiveness of one or more of the provisions of this statute shall not affect the validity of the statute as a whole and the invalid or ineffective provision shall be deemed to be replaced by the current legal provisions.	1. La nullité ou l'inefficacité d'une ou de plusieurs dispositions de la présente loi n'affecte pas la validité de la loi dans son ensemble et la disposition nulle ou inefficace est réputée remplacée par les dispositions légales applicables.

Distretto - Distrikt 108 Ta 1 - Italia	Distretto - Distrikt 108 Ta 2 – Italia
Distretto - Distrikt 111 Baviera Sud - Germania	Distretto - Distrikt 108 Ta 3 – Italia
Distretto - Distrikt 111 Baviera Est - Germania	Distretto - Distrikt 114 Austria Ovest
Distretto - Distrikt 114 Austria Centro	Distretto - Distrikt 108 Ib 1 – Italia
Distretto - Distrikt 129 Slovenia	Distretto - Distrikt 108 Ia1 – Italia

Versione originale Trieste – Version originale Trieste, le 29-04-2012

Subscribed by all incumbent Governors of the ALC member Districts

Souscrit par tous les gouverneurs en fonction des districts membres de l'ALC.

1. version Vaduz – Liechtenstein, le 05.05.2013
2. version Sondrio, le 19.09.2015:
3. version Ljubljana, le 29-30.04.2017
4. version Salzburg, le 04 - 05.11-2017
5. version virtual meeting of-le 31.10.2020